

Les ordures valent leur pesant de crédits carbone

Le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre a donné de la valeur aux décharges. La société Bionersis s'est installée sur ce marché tout neuf.

Les décharges des grandes agglomérations vaudraient-elles de l'or ? Le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre les a rendues très séduisantes aux yeux d'une société française comme Bionersis, dont les soixante salariés « valorisent » les dégagements de méthane sous forme de crédits carbone. « Depuis l'entrée en vigueur du protocole (1), l'Union européenne s'est engagée, d'ici à 2012, à réduire de 5 % ses gaz à effet de serre par rapport à 1990, détaille Nicolas Heuzé, directeur général de Bionersis, Sarthois d'origine. Elle a notamment mis en place un marché en attribuant des quotas de crédits carbone aux industries polluantes. Un crédit équivaut à une tonne de CO₂. » Une tonne de méthane = 21 crédits carbone. Pour être vertueuses, soit ces entreprises rachètent leurs crédits à d'autres, excédentaires, « soit elles investissent, comme les y encourage l'Europe, dans des transferts de technologies propres vers les pays en voie de développement », poursuit

Nicolas Heuzé. Sinon? Elles encourent une amende de 100€ par tonne. 200€ à partir de 2013. Créée, en 2005, par deux anciens cadres de Suez, Bionersis, cotée en bourse, joue les banquiers sur ce marché tout neuf. « Dans le monde, des milliers de décharges à ciel ouvert laissent échapper du méthane. Ce gaz, issu des matières organiques, est considéré comme vingt et une fois plus nocif que le CO₂. Chaque fois qu'on en brûle une tonne, on obtient vingt et un crédits carbone. » Validés par des organismes certificateurs de l'Onu, ces crédits sont revendus aux industriels pollueurs européens. « Il existe une Bourse du carbone, mais nous avons choisi de vendre en direct à nos clients ou partenaires, EDF et E.ON, le deuxième énergéticien allemand, par exemple, s'ils participent au financement des équipements. » Le petit Poucet français propose du clé en main aux propriétaires des décharges contre la cession des fameux crédits. « On fait l'étude, on finance et on réalise. Les municipalités sont demandeuses d'une prise en charge de décharges encombrantes. Depuis 2007, nous avons passé dix-huit contrats d'exploitation en Amérique latine et en

Asie. Nous recouvrons les ordures d'une couche d'argile. Nous forons des puits de captage du méthane, brûlé en sortie. À terme, on pourrait valoriser ce gaz sous forme d'énergie thermique ou électrique. » À raison d'un à cinq millions d'euros à chaque fois, Bionersis équipe des décharges « rentables », couvrant des zones de 150 000 à 200 000 habitants. À 13€ la tonne de CO₂, les ordures ne font pas encore le poids de l'or en barre. « Mais comme il y a une demande de plus en plus forte, le prix de la tonne de carbone pourrait atteindre 25 € en 2012, estiment les analystes. » Toujours moins cher qu'une amende. (1) Le protocole de Kyoto a été ratifié par 184 pays dans le monde.

Denis RIOU.